



# La mésange à l'assaut des chenilles processionnaires !

Lors de la Commission Permanente du 22 octobre dernier, l'Assemblée départementale a acté sa volonté d'engager un programme de lutte contre le développement de la chenille processionnaire en adéquation avec la protection des espaces Naturels Sensibles.

**A**u printemps 2018, plusieurs courriers et messages ont été reçus au Département pour signaler les inquiétudes de nombreux usagers sur la prolifération des chenilles processionnaires en Lozère (habitants, touristes, sportifs...). Cette prolifération nuit à l'attractivité du territoire car elle impacte les activités de pleine nature (escalade, Via Ferrata, randonnées) et induit des risques sanitaires pour ses habitants (enfants, animaux domestiques, personnes fragiles). Les femelles processionnaires pondent 80 à 300 œufs sur deux aiguilles de pin. Après l'éclosion des larves, les chenilles dévorent les aiguilles de pins entraînant des défoliations

plus ou moins importantes sans que ce soit léthal pour les arbres. Les larves se protègent dans un nid pendant l'hiver puis redescendent en procession au printemps pour s'enterrer et se transformer en chrysalide jusqu'au stade adulte où les papillons prennent leur envol en été. C'est à ce stade qu'elles sont les plus gênantes, car les plus urticantes. Cette espèce, malgré ses poils urticants, connaît des prédateurs naturels comme les chauve-souris ou encore les mésanges charbonnières, bleues ou nonnettes qui mangent les chenilles lors de leur procession.

Il n'existe aucune solution efficace pour éradiquer complètement cette

espèce mais plusieurs méthodes de lutte existent pour limiter sa prolifération. Aucun moyen n'est plus efficace qu'un autre, mais ils sont complémentaires dans leur mise en œuvre car s'attaquent à différents stades du cycle de vie de cette espèce. Il est donc important de prendre conscience que toute intervention ne contribuera qu'à réduire le phénomène. Certaines méthodes de lutte telles que la lutte chimique, l'échenillage ou la pulvérisation aérienne de bacillus thuringiensis (Btk) sont écartées pour leur mauvais impact environnemental et la lourdeur de mise en œuvre. Plusieurs actions, déjà expérimentées dans d'autres départements, seront donc

proposées pour le territoire lozérien :

- Renforcer l'information auprès des collectivités sur le cycle de vie de cette espèce et des moyens de lutte existants par l'organisation de réunions en lien avec l'Office National des Forêt et le Centre Régional de la Propriété Forestière.
- Mettre à disposition des collectivités, des nichoirs à mésanges ou à chauve-souris pour favoriser l'implantation des prédateurs de la processionnaire. Il pourrait être envisagé de faire construire ces nichoirs par des CAT de la Lozère pour en réduire le coût.
- Mettre à disposition des collectivités des pièges à phéromones pour limiter la reproduction de cette espèce ou des éco-pièges pour les empêcher

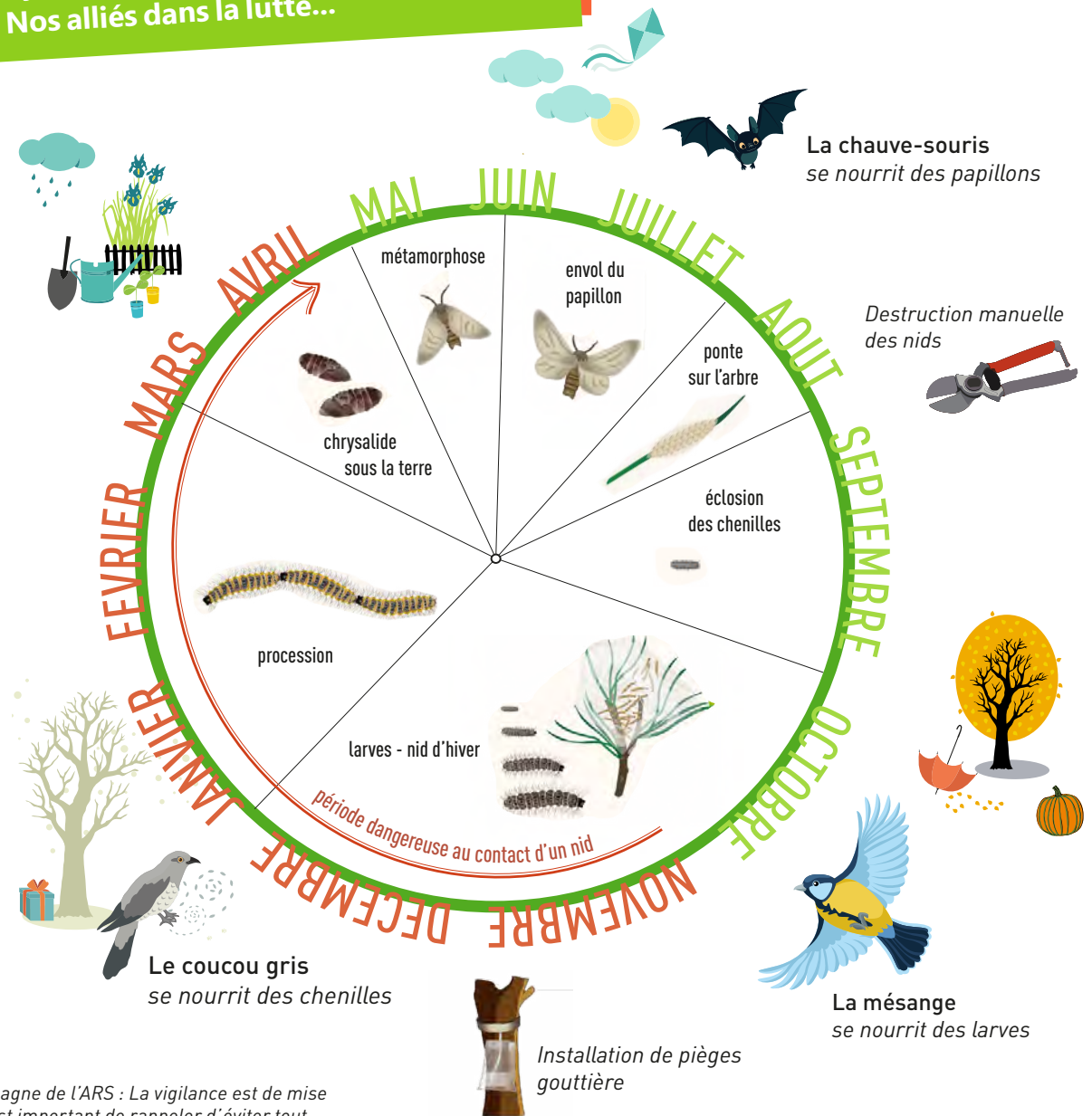
de descendre des arbres. Ces actions concernent essentiellement la lutte contre la prolifération de l'espèce en lien avec les collectivités. Elles pourraient être complétées avec la réalisation d'actions de sensibilisation sur la prévention sanitaire en lien avec l'Agence Régionale de la Santé. Pour la Lozère, considérant qu'environ 50 communes sont concernées par la processionnaire et donc potentiellement autant de communes intéressées par l'opération, le Département pourrait proposer 10 nichoirs et 10 pièges à phéromones au maximum par commune.

Le coût estimatif pour la mise en œuvre de l'opération serait le suivant :

- 10 000 € pour 500 nichoirs ;
- 17 500 € pour 500 pièges à phéromones ou éco-pièges ;
- 2 500 € pour des plaquettes d'information, des panneaux de sensibilisation plus complets en lien avec un nichoir. La communication sera bien entendu complétée par le site Internet du Département et les sites Internet partenaires. ■



## Cycle annuel de la processionnaire du pin Nos alliés dans la lutte...



Campagne de l'ARS : La vigilance est de mise et il est important de rappeler d'éviter tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones à proximité des arbres infestés